



PROJET RESPECT

Règlementation, attentes et sécurité :
l'apport de technologies utiles et plus
respectueuses de la vie privée

INTERPOL participe à un projet de recherche financé par l'Union européenne qui vise à déterminer si l'utilisation des nouvelles technologies de surveillance maintient un juste équilibre entre les besoins opérationnels des services chargés de l'application de la loi et la protection des droits des citoyens tels que le droit au respect de la vie privée. Le projet RESPECT (*Rules, Expectations and Security through Privacy-Enhanced Convenient Technology*) explore diverses options de rééquilibrage fondées sur l'adoption de technologies et de bonnes pratiques opérationnelles plus respectueuses de la vie privée. D'une durée de trois ans, il est mené par 52 chercheurs issus de 16 pays. ►



Ce projet bénéficie du soutien financier du septième programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne Convention de subvention N° 285582.

PROJET RESPECT



Concept

Pour déterminer quelles technologies adopter ou éviter, les citoyens et les forces de sécurité s'appuient sur deux grands critères : la commodité et le rapport coût-efficacité.

Les technologies de l'information et de la communication doivent à la fois être optimales sur le plan de la commodité, du rapport coût-efficacité, de la sécurité et de la sûreté publiques, et respecter le droit à la vie privée.

Le projet RESPECT examine si l'utilisation actuelle et prévisible des nouvelles technologies de surveillance conserve cet équilibre. Si tel n'est pas le cas, des options de rééquilibrage seront envisagées, fondées sur l'adoption de technologies plus respectueuses de la vie privée et de bonnes pratiques opérationnelles.

Le projet RESPECT étudie le rôle des systèmes et des procédures de surveillance utilisés aux fins de :

- la prévention et la réduction de la criminalité ;
- la recherche d'éléments de preuve ;
- la poursuite des auteurs d'infractions.

Objectifs

Le projet vise à l'élaboration de bonnes pratiques pour l'utilisation d'un certain nombre de technologies dans des domaines tels que la vidéosurveillance, l'analyse des réseaux sociaux, l'identification par radiofréquence et le traçage des mouvements de capitaux.

La participation d'INTERPOL est centrée sur la recherche concernant le respect effectif des lois, des règlements, des procédures opérationnelles standard et des bonnes pratiques par les services chargés de l'application de la loi dans l'utilisation des systèmes de surveillance.

En outre, le projet étudie le point de vue des citoyens et l'impact économique et social de l'utilisation des systèmes de surveillance.

Impact : le projet SMART

Le projet SMART, récemment achevé, examinait deux dynamiques coexistantes : le développement des technologies intelligentes de surveillance et les efforts des législateurs pour établir rapidement un cadre juridique efficace.

Le projet SMART est terminé mais ses conclusions sont étroitement liées à celles du projet RESPECT.

Les technologies et les systèmes juridiques n'évoluant pas nécessairement de pair, les droits des citoyens peuvent être mis en danger. Une législation type sera donc élaborée à partir des conclusions du projet SMART sur les garanties à mettre en place dans le cadre du déploiement et de l'utilisation des technologies de surveillance. Un document de politique générale sera présenté à la Commission européenne.

Le projet de législation type issu du projet SMART et la réglementation type en cours d'élaboration dans le cadre du projet RESPECT seront fusionnés.

Pour plus d'informations sur les projets SMART et RESPECT, veuillez consulter les sites suivants : www.respectproject.eu et www.smartsurveillance.eu.



INTERPOL

Secrétariat général
Bureau des Affaires juridiques Protection
des données et Programmes
200 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon - France
Tél. : +33 4 72 44 73 14
E-mail: respect@interpol.int

- Twitter: @INTERPOL_HQ
- YouTube: INTERPOLHQ
- WWW.INTERPOL.INT

